

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET :	<i>Subvention aux établissements scolaires pour les activités éducatives hors école – année 2015.</i>
----------------	--

N° 2014 / 09 / 16

Afin de faciliter l'organisation des activités éducatives qui se déroulent hors de l'enceinte scolaire, il est proposé de voter une subvention par élève domicilié à BLAIN, et scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire blinoise.

Cette dotation est accordée pour les sorties scolaires à l'exception des trajets effectués dans le cadre des activités liées à la Maison de la Culture, à Musique et Danse en Loire-Atlantique et à la Médiathèque du Puits au Chat.

Ces sommes sont gérées par les responsables des établissements scolaires et un bilan de l'utilisation de cette dotation est adressé à la collectivité territoriale en fin d'année scolaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2014, fixant le montant de la subvention aux établissements scolaires pour les activités éducatives hors école en 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *décide de voter une subvention de 12,50 € par enfant blinois à chaque établissement scolaire maternel ou élémentaire, au titre des classes de découverte pour l'année 2015.*

Cette dépense sera versée sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2014.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20140918-CM-2014-09-16-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2014
Date de réception préfecture : 23/09/2014